



ABUS DE FAIBLESSE SUR UNE PERSONNE MALADE

Par **NATH60**, le **14/10/2010** à **18:17**

BONJOUR,

Mon père est tombé malade et irréversiblement le 15 juillet 2009 il a perdu 80% de ses capacités physiques et intellectuelles et a vécu plus de 50% de son temps couché jusqu'au 28 mai 2010 date à laquelle il a fermé les yeux et là commence les surprises..

Fin janvier 2010 Il s'est marié sans contrat avec une femme venant à peine de divorcer qu'il connaissait depuis 3 ans mère de trois enfants avec qui elle a rompu tout contact..cette union a été faite dans une telle discrétion que l'on se demande comment cela c'est passé si il s'en est rendu compte ou si même il était conscient de cet acte..durée de ce mariage 4 mois Le maire du village qu'il habitait était au courant de son état de santé ..invalide il ne pouvait plus se déplacer seul et qu'en fauteuil roulant..

Sa nouvelle épouse a annulé ma procuration bancaire en me laissant toujours faire les règlements courants par chèques.Les banquiers étaient aussi au courant de son état de santé... pourtant un mois avant son décès 80 000 euros ont été manipulés sur son compte personnel et il est certain que mon père n'a pas pu signer des documents et encore moins se déplacer à la banque.. sa "femme" n'avait pas de procuration

Aujourd'hui elle a le bénéfice de la maison de mon père pendant un an mais n'y vit plus car elle a un remplaçant et ce depuis deux mois après la disparition de son nouveau mari !! l'assurance de cette maison n'est pas réglée le portail n'est pas bien fermé. Elle vide les comptes d'assurances vie sans que ni moi ni le notaire puissions intervenir.. Quels sont les recours face à cette série noire tant en termes financiers que sur les valeurs morales?????

Par **Domil**, le **14/10/2010** à **18:44**

Si votre père était dans cet état, pourquoi ne pas avoir mis en place une tutelle ?
Comment une femme a pu arriver dans la vie de votre père sans que vous le sachiez ?

Par **NATH60**, le **15/10/2010** à **11:11**

bonjour Domil, l'état de santé et son évolution ont été mes priorités..plutôt que des procédures de sauvegarde de biens et autres.. et pour ce qui est de cette femme j'indique qu'on la connaissait depuis environ 3 ans et que nous ne pouvions penser à de telles manipulations..

Par **Domil**, le **15/10/2010** à **13:14**

ça c'est le résultat des méthodes médicales en France : si ses médecins avaient respecté le secret médical vous interdisant d'avoir le moindre élément sur sa santé, vous auriez vite fait la tutelle.

Maintenant, il faut voir avec le notaire pour faire l'inventaire et un avocat pour voir si vous pouvez réunir les éléments nécessaires à une procédure.